

Congrès de Québec solidaire- 25-27 mars 2011 **CO-2011-01 D3 Cahier synthèse – Programme**

Introduction

Le comité synthèse a reçu, en plus du cahier de perspectives de la commission politique, de nouvelles propositions, des amendements et diverses suggestions, questions et commentaires d'environ 40 associations et instances ayant une délégation au congrès et donc le droit d'y faire des propositions. Une quantité sans précédent d'amendements (environ 600) a dû être considérée dans le travail du comité. Vous retrouverez la plupart de ces éléments dans les anthologies. (Il se pourrait que nous en ayons échappé quelques-uns!) Nous n'avons pas considéré comme des amendements ou des propositions l'expression d'un choix parmi les options présentées dans le cahier de perspective ou un appui pour une des propositions qu'il contenait. Ce qui nous intéressait à cette étape du processus était l'expression de nouvelles idées, l'émergence de nouveaux sujets ou la présentation de nouvelles options.

Vous remarquerez que la structure du cahier synthèse est différente de celle du cahier de perspectives. Ce changement a été rendu nécessaire pour éviter des recoupements trop nombreux entre différents débats. Nous avons choisi une structure thématique, par domaine d'activité économique, en dégageant au début un certain nombre de considérations générales. Par exemple, au lieu de tenir un grand débat sur les nationalisations incluant à la fois la manière et le rythme des nationalisations et la liste complète des domaines pouvant être nationalisés, nous avons inclus la question de la nationalisation à l'intérieur des discussions sur différents domaines économiques (banques, énergie, forêts, etc.). Pour vous aider à faire les liens avec les anthologies, nous avons inclus la numérotation à trois chiffres (issue du cahier de perspectives) dans les tableaux présentant les différentes options.

Nous avons inclus dans ce cahier beaucoup plus de décisions que lors du congrès de 2009. Par contre, beaucoup de ces décisions se font sur des textes courts et avec une seule option à adopter ou à rejeter. Nous avons préféré cette formule afin d'éviter une multiplication des demandes de scindage durant le congrès. À noter aussi, nous avons ajouté une option « aucune de ces réponses » dans certains débats. Il ne s'agit pas d'une mise en dépôt du sujet, mais bien d'un rejet des deux ou trois options mises en débat. Ce cahier ne contient donc aucune proposition de nature dilatoire.

Étant donné la complexité du travail, le nombre impressionnant de sujets couverts, ainsi que l'expertise incomplète et les disponibilités limitées des quatre personnes impliquées, il est inévitable que des erreurs se soient glissées dans le présent document. Aussi, des centaines de petites et de grosses décisions ont dû être prises par les membres du comité synthèse, individuellement ou collectivement; des décisions qui ne sauraient faire l'unanimité. C'est pour cette raison que les ateliers, prévus pour le samedi matin du congrès, auront la possibilité de proposer des changements au cahier synthèse qui devront être considérés par la plénière. (Pour les détails sur cette étape, voir les propositions de fonctionnement.)

Il ne fait pas de doute, à la lecture de toutes ces contributions, que des centaines de membres du parti, de partout à travers le Québec, se sont engagés dans ce processus avec le plus grand sérieux. Nous espérons que ce cahier synthèse facilitera le travail du congrès et permettra à Québec solidaire d'enrichir considérablement son programme.

Les membres du comité synthèse

Eve Robidoux-Descary, Monique Moisan, Dominique Bernier et Benoit Renaud

Proposition du CCN et de la CP sur la Définition du programme politique de Québec solidaire

(La définition, une fois adoptée sera intégrée au programme.)

Introduction

Le programme politique de Québec solidaire est une proposition de transformation démocratique de l'ensemble de la société à moyen et long terme. Il définit notre projet de société et permet d'identifier le type de parti que nous voulons construire.

Le programme doit être le fruit de l'intervention démocratique des membres. C'est à cette condition qu'il sera garant de la cohésion et de la continuité du parti. Le programme est vivant et se renouvelle selon la volonté des membres

Le programme ne décrit pas les valeurs du parti, mais il s'appuie sur la Déclaration de principes qui explicite les valeurs sous-jacentes aux orientations décrites dans le programme.

Contenu du programme

Le programme trace:

- une analyse des problématiques qui traversent la société dans laquelle nous vivons que ce soit aux niveaux local, national ou international;
- les orientations et les propositions que nous faisons à la population pour répondre à ces problématiques dans une perspective de transformation sociale répondant aux aspirations et aux revendications de la population;
- les stratégies de transformation qui vont permettre à Québec solidaire de travailler dès maintenant à la réalisation son projet de société de concert avec les mouvements sociaux et la population;
- les grands axes de notre projet de société.

Plate-forme électorale et programme d'urgence

La plate-forme électorale, dont la période d'application couvre la durée d'un mandat de gouvernement, doit découler de l'application des éléments essentiels du programme politique dans une conjoncture et fonde les prises de positions dans l'espace public dans une situation spécifique donnée.

Le programme d'urgence, contrairement au programme politique, s'inscrit dans une conjoncture particulière qui n'est pas électorale (exemple crise économique) et fait ressortir les éléments d'un plan d'action pour répondre aux préoccupations de la population et des mouvements sociaux. Il s'arrime aussi au programme politique du parti.

À qui s'adresse le programme ?

Le programme s'adresse d'abord à la population, car il a pour fonction d'expliquer nos orientations et de mobiliser autour d'elles les personnes qui s'y reconnaissent.

Il s'adresse également aux militantes et militants du parti: il a pour fonction de les rassembler autour d'un accord sur la manière d'affronter les grands enjeux de société, et il doit leur fournir une analyse précise des problématiques sociales et des solutions proposées.

Orientations générales (G)

Plusieurs propositions portaient sur des sujets dépassant la division entre économie, environnement et travail. Les propositions du CCN, de Shefford et de Rosemont se recoupent. Nous avons conservé celle de Shefford, qui est plus détaillée. Celle de Chapleau n'étant pas forcément incompatible avec les autres mais d'un ordre différent est traitée séparément.

G-1 Finalités de l'activité économique

Shefford, Rosemont, CCN (avant 1.1) + Sherbrooke

Une économie au service du bien commun

Attendu que :

- En matière économique, le bien commun réside dans la sécurité économique de chaque personne, c'est-à-dire, un accès équitable aux ressources nécessaires pour se loger, se vêtir, se nourrir, s'éduquer, être soigné et développer ses potentialités et ce, sur toute la planète.
- Les ressources nécessaires pour bien vivre ne se limitent pas à l'argent ou aux biens matériels quantifiables. Le temps est tout aussi important, qu'il s'agisse du temps nécessaire pour le développement personnel, culturel, la vie sociale, l'engagement citoyen ou la conciliation famille-travail.
- Le bien commun réside aussi dans la production et le partage collectifs de la richesse nécessaire pour assurer cette sécurité économique de toutes et de tous, ceci avec la préoccupation constante et soutenue de laisser un monde viable aux générations futures.

Québec solidaire entend, à terme, dépasser le capitalisme. Il veut mettre en place un système économique et politique favorisant le bien commun, qui respecte davantage les communautés et les individus, qui permet de définir nous-mêmes les objectifs de nos vies et qui respecte l'environnement qui nous entoure.

Nous proposons une économie plurielle, basée sur les valeurs d'équité, de solidarité, de diversité, d'autogestion et de liberté, sous des conditions d'équilibre écologique et d'efficacité, incluant l'exploration de systèmes économiques alternatifs.

Pour ou contre

G-2 Croissance et/ou décroissance économique

Il faut déterminer si nous souhaitons limiter la croissance économique excessive et/ou non-souhaitable, si nous voulons de cesser de considérer la croissance économique comme un objectif en soi ou si nous voulons opter pour la décroissance.

Sans la définir, l'option A vise à limiter la croissance économique excessive ou non-souhaitable. Cela sous-entend que des pans de la croissance économique sont souhaitables et qu'elle peut être envisagée de manière raisonnable.

L'option B, tout en favorisant le développement, vise à ne plus considérer la croissance économique comme une fin en soi. Sans l'exclure explicitement, le option la relègue au rang d'outil permettant d'améliorer le bien-être collectif et énonce certains des aspects de la croissance qu'il entend décourager.

L'option C tranche avec les deux précédents en affirmant sans ambages la nécessité de la décroissance économique.

<i>Option A CP 1.1.1Ci Croissance limitée et ciblée</i>	<i>Option B Gouin, Shefford, CCN+Rosemont Contre surproduction</i>	<i>Option C Hochelaga-Maisonnette, Laurier-Dorion : Décroissance</i>
<p>La croissance économique excessive et/ou non-souhaitable devrait être limitée par le biais de l'imposition ou de la réglementation, de sorte d'éviter le gaspillage et la surproduction, notamment par l'éducation à la consommation responsable</p>	<p>La croissance économique doit cesser d'être considérée comme un objectif en soi. Tout en favorisant un développement qui permet d'améliorer le bien-être collectif et d'assurer le plein respect des droits de toutes et de tous, Québec solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autres pour décourager la surproduction, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non-viable à long terme.</p>	<p>Au Québec comme dans tous les pays industrialisés, une croissance économique sans fin est impossible au plan biophysique et non souhaitable du point de vue de l'épanouissement des individus. Il faut prendre des mesures immédiates pour entrer en décroissance.</p>

Pour A, B ou C

Vision de l'économie (V)

V-1 Quatre secteurs de l'économie

L'association de Shefford propose d'ajouter le préambule suivant à la section économie

Débat : Voulons-nous affirmer de façon claire notre reconnaissance d'une économie quadripartite (sociale, domestique, publique et privée)?

Shefford

Une économie diversifiée

Québec solidaire reconnaît que les économies modernes sont des ensembles complexes où s'entrecroisent diverses formes d'organisation économique : privées, publiques ou associatives. Québec solidaire propose de sortir du modèle économique dual (privé-public) pour adopter un modèle quadripartite :

- Une économie sociale composée d'entreprises à finalité sociale et à but lucratif mais aussi d'organismes communautaires, collectifs ou coopératifs qui rendent d'innombrables services à la population.
- Une économie domestique essentielle qui repose sur les services rendus dans la famille, par les aidantes et aidants naturels (surtout des femmes) et plus généralement sur les services gratuits ou bénévoles que nous voulons trouver le moyen de reconnaître socialement et de comptabiliser à leur juste valeur.
- Une économie publique, étatique et paraétatique, dont l'importance et le rôle social, entre autres, dans la dispensation équitable de services accessibles à toute la population, sur l'ensemble du territoire, doivent être revalorisés.
- Une économie privée composée d'entreprises privées dont le but est de produire et de vendre des produits et des services et qui acceptent de fonctionner dans le respect des règles collectives (sociales, environnementales, etc.) que la société québécoise se donne.

Pour ou contre

V-2 Rapports entre les différents secteurs de l'économie

Ici, l'enjeu consiste à déterminer quels seront le rôle et l'importance de chacun des secteurs d'une économie solidaire (mis à part l'économie domestique, traitée à la décision précédente).

L'option A insiste surtout sur le contrôle collectif et démocratique de l'économie tout en laissant une certaine place au secteur privé.

L'option B place le développement d'une économie privée (PME) balisée au centre de l'économie québécoise et préconise la co-propriété (publique/privée) des grandes entreprises.

L'option C affirme que le modèle coopératif sera prédominant dans une économie solidaire et servira de modèles aux autres secteurs.

L'option D insiste sur la socialisation de l'économie par les coopératives et les nationalisations, notamment.

<i>Option A (Synthèse CS))</i>	<i>Option B Chambly</i>	<i>Option C Charlesbourg</i>	<i>Option D Verdun +Tashcereau +H-M</i>
À long terme, QS vise la socialisation des activités économiques notamment en favorisant un système québécois basé sur <u>une économie publique forte</u> (société d'état et nationalisation des grandes entreprises dans certains secteurs stratégiques), <u>une économie sociale à promouvoir</u> et à développer (coop, communautaire, entreprise d'économie sociale), tout en maintenant <u>une certaine place au secteur privé – à baliser - particulièrement les PME,</u>	QS confirme le droit à l'existence de la propriété, de l'entreprise et de l'investissement privés tout en balisant strictement leurs limites; Nous proposons de <u>centrer l'économie québécoise autour du développement des petites et moyennes entreprises</u> (PME) tout en préconisant la copropriété (privé-public) des entreprises de grande taille;	QS propose une économie plurielle à prédominance coopérativiste dans laquelle il y a place pour l'entreprise privée - à l'exclusion des oligopoles -, pour les sociétés d'État et pour un système parapublic, mais où <u>le coopérativisme constitue l'axe central</u> et le référent éthico-social pour toutes les autres formes d'activités économiques.	QS vise la socialisation des activités économiques par la création graduelle d'une économie coopérative et autogérée (incluant les OBNL) et la nationalisation de certains secteurs stratégiques, dans une <u>perspective autogestionnaire.</u>

Pour A, B, C ou D

V-3 Modèle de nationalisation ou socialisation

L'option A présente le modèle traditionnel de nationalisation, en mettant l'accent sur le contrôle par l'État.

L'option B propose une décentralisation de la gestion via des formes de démocratie participative nationales et régionales

L'option C parle de démocratie participative tout en affirmant un rôle important pour l'Assemblée nationale

L'option D met l'accent sur la perspective autogestionnaire et la décentralisation maximale

<i>Option A CP 1.2.1B - Centralisé</i>	<i>Option B CP+ Jean-Lesage+ SMSJ+Laurier-D. - Décentralisé</i>	<i>Option C CCN - Participatif</i>	<i>Option D CP+ Hochelaga-M. - Autogestion</i>
Mettre en place des structures <u>relevant directement du gouvernement central</u> et de son pouvoir d'initiative (Hydro-Québec, Loto-Québec et la SAQ sont de bons exemples de ce type de modèle). Les entreprises	En s'inspirant des principes de l'économie participative, il est proposé de structurer les différentes entreprises nationalisées dans le cadre d'une <u>planification nationale et démocratique et d'un mode de</u>	Lorsque l'État québécois nationalisera une ressource, la société publique ainsi créée devra souscrire à des <u>objectifs politiques et économiques qui seront fixés par l'Assemblée nationale.</u> Inspiré des principes de l'économie	En s'inspirant des principes de l'économie participative, il est proposé de structurer les différentes entreprises nationalisées sur la base d'un contrôle et d'un mode de gestion démocratique et <u>le plus</u>

<p>nationalisées conservent donc une organisation interne hiérarchique destinée à atteindre efficacement les objectifs fixés par l'État.</p>	<p><u>gestion décentralisé</u>. Aussi, l'administration générale et la fixation d'objectifs particuliers devront avoir lieu au sein d'instances démocratiques régionales ou nationales dont la composition assurera une représentation réelle de l'ensemble de la société (salariés de l'entreprise, représentant-es de l'État, élu-es régionaux, groupes de citoyen-nes, Premières Nations, etc.).</p>	<p>participative, Québec solidaire prône une gestion participative des sociétés publiques, c'est-à-dire l'implication des travailleuses et des travailleurs de même que des citoyennes et citoyens des communautés concernées par les projets de ces sociétés.</p>	<p><u>décentralisé possible</u>. L'administration générale et la fixation d'objectifs particuliers devront avoir lieu au sein d'instances démocratiques dont la composition assurera une représentation réelle de l'ensemble de la société (salariés de l'entreprise, représentant-es de l'État, élu-es régionaux, groupes de citoyen-nes, Premières Nations, etc.) Aussi, ce n'est plus le gouvernement ou ses hauts fonctionnaires qui devront voir à l'organisation du travail, mais les employé-es eux-mêmes (autogestion).</p>
--	---	--	---

Pour A, B, C, D ou E

V-4 Comment nationaliser

Une seule proposition soulevait la question du prix à payer pour nationaliser. Nous devons donc la traiter à part.

<p><i>Hochelaga-Maisonneuve</i> Le prix payé pour les nationalisations tiendra compte des impôts non payés, des surprofits monopolistes, des ressources pillées et des pollutions.</p>
--

Pour ou contre

RAPPEL – PROGRAMME 2009
Résolutions adoptées sur la décentralisation

Le congrès de novembre 2009 avait adopté une série de résolutions au sujet de la décentralisation des pouvoirs. Les propositions que nous allons adopter à ce deuxième congrès sur le programme devraient être compatibles avec ces résolutions. Nous avons jugé que toutes les propositions portant de manière générale sur la décentralisation des pouvoirs en matière économique étaient soit contradictoires avec ce qui avait été adopté il y a 16 mois, soit redondantes. D'autres propositions traitant du rôle des instances locales ou régionales dans des domaines particuliers seront traitées dans les sections traitant de ces domaines.

[CONGRÈS 2009-05.31] Décentralisation démocratique et régions

- a) Le Québec est composé de régions uniques. Ces régions sont généralement définies par des territoires spécifiques et habitées par des populations qui partagent une histoire commune qui en font des communautés vivantes. Ces communautés devraient participer au développement de l'ensemble du Québec et en ont la capacité. Ces régions sont d'ailleurs un peu comme des parties, dont le tout est plus grand que la somme.
- b) Québec solidaire veut favoriser le développement des régions du Québec par une démocratisation des instances municipales et régionales et la prise en charge par les citoyens de ce développement. Pour ce faire, ces instances doivent être représentatives de l'ensemble de la société québécoise et inclure des représentants élus incarnant la réalité québécoise dans toute sa diversité, non seulement politique, mais aussi sociale, culturelle et ethnique. Les membres des instances démocratiques seront élus au suffrage universel. Ces dernières seront dotées de pouvoir et de revenus autonomes, ainsi que de mécanismes de péréquation et de démocratie participative. Un cadre commun de gouvernance sera adopté à la suite d'une consultation nationale et les modalités de son application aux paliers local et régional seront définies par les communautés de ces niveaux.
- c) Les municipalités, en tant que communautés de base, devront s'entendre entre elles, dans le respect de la volonté de leurs citoyens, pour établir les limites de leur territoire local ou régional. Les regroupements qui résulteront de ce processus devront prévoir la mise en place de mécanismes de démocratie participative adaptés à leur réalité sociale et géographique afin d'assurer leur viabilité et la participation des citoyens aux décisions qui les concernent. Les services fournis par les ministères devront s'adapter aux demandes des municipalités et de leurs divers regroupements.
- d) Tout en respectant les principes voulant que l'État québécois agisse comme leader, rassembleur, planificateur, définisseur des grandes orientations et objectifs, gardien des valeurs communes, de l'équité et de la solidarité sociale et la protection de l'environnement, ainsi que comme responsable des grands équipements collectifs (établissements hospitaliers et scolaires, réseaux énergétiques, réseaux routiers, etc.) sur l'ensemble du territoire québécois, Québec solidaire procédera à une dévolution de pouvoirs, de responsabilités et de ressources aux régions afin qu'elles assurent de façon démocratique leur développement, garantissent les services publics à la population et assument l'ensemble de leurs responsabilités. Le partage de ces pouvoirs et de ces responsabilités, ainsi que le type d'instances régionales, leurs sources de financement, tout comme, les liens qui les unissent à l'État québécois devront faire l'objet d'un large consensus social et viser à redonner le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes.
- e) La décentralisation démocratique proposée par Québec solidaire s'effectuera sur la base des communautés territoriales. Le principe de serviabilité, voulant que la qualité des services soit le critère fondamental pour juger quelle instance est la mieux placée pour répondre à un besoin de la population, devrait guider nos décisions et la répartition des pouvoirs, responsabilités et ressources entre l'administration gouvernementale et les administrations régionales.
- f) Les communautés et instances territoriales devront cohabiter sur leur territoire avec les peuples autochtones autonomes qui y habitent et partager avec eux l'usage de leur territoire en vertu d'ententes, négociées de nation à nation, aux niveaux national, régional et local.»

V-5 Subventions aux entreprises privées

L'option A élimine ces subventions. L'option B les réduit. L'option C les limite aux PME et les encadre. L'option D les encadre.

<i>Option A - CP 1.1.2 C</i>	<i>Option B - RNT</i>	<i>Option C - CCN-CNF+Shefford+Rosemont+Hull</i>	<i>Option D - Laurier-Dorion</i>
Retirer le soutien gouvernemental au développement d'entreprises privées.	Réduire le soutien gouvernemental aux grandes entreprises.	Le soutien gouvernemental accordé aux entreprises privées sera limité aux petites et moyennes entreprises de propriété québécoise. Toute subvention sera assujettie au respect de conditions favorisant l'accès à la syndicalisation des travailleurs et des travailleuses, l'amélioration des conditions de travail, la démocratisation de l'entreprise, la protection de l'environnement et l'égalité entre les hommes et les femmes.	Rendre l'investissement et l'aide gouvernementale aux entreprises conditionnelles à des critères de responsabilité sociale et environnementale serrés, dans une optique de transition afin de favoriser les entreprises autogérées et socialisées.

Pour A, B, C ou D

Climat, Énergie, Transport et Urbanisme (E)

RAPPEL PLATEFORME 2008 - Énergie

(1.1.2) Faire de l'État québécois le maître d'œuvre d'une vaste transformation du secteur énergétique :

- a) Nationaliser l'énergie éolienne et fonder la société d'État Éole-Québec, responsable du développement harmonieux de la production d'énergie éolienne au Québec. Cette société, tout comme Hydro-Québec, sera sous la responsabilité d'Énergie-Québec dont le mandat sera de fournir de l'électricité de façon accessible et écologique à l'ensemble du peuple québécois en partenariat avec les instances démocratiques régionales, locales et autochtones qui tireront profit et autonomie de ce développement. En ce sens, la production et la distribution de l'électricité produite par l'énergie éolienne seront collectivisées sous différentes formes (exemples : coopérative, municipalité, OBNL, État, etc.) en excluant le secteur privé lucratif;
- b) Développer de nouveaux savoir-faire québécois en énergie en confiant à Énergie-Québec le mandat de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, géothermie, biomasse, et autres) et de mettre sur pied une agence de recherche et de développement de l'énergie verte.
- c) Revoir les décrets autorisant l'implantation de ports méthaniers au Québec et interdire ceux-ci.

(1.1.3) Efficacité énergétique

Transformer le parc immobilier du Québec pour réduire notre consommation d'énergie et notre production de gaz à effet de serre.

- a) Adopter des normes plus contraignantes en matière d'efficacité énergétique pour la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de bâtiments, notamment en favorisant l'utilisation de sources alternatives d'énergie, les toits verts, la récupération des eaux, etc;
- b) Mettre en place un programme d'inspection des bâtiments visant à améliorer la performance énergétique et subventionner les particuliers qui font des rénovations pour améliorer le rendement énergétique de leur maison;
- c) Rénover les bâtiments publics existants;
- d) Augmenter le financement des programmes d'économie d'énergie déjà existants;
- e) Proposer des mesures d'urbanisme responsables ayant pour but de densifier l'occupation du territoire et de contrer l'étalement urbain.

E-1 Souveraineté énergétique et écologie

Shefford (2.1)+RNT

Québec solidaire affirme que la souveraineté énergétique du Québec doit être prise en charge par le secteur public et la transition vers un autre système énergétique doit comprendre en priorité les économies d'énergie et les énergies renouvelables. La stratégie de l'État québécois doit être établie démocratiquement par toute la collectivité, dans laquelle les salarié-es des secteurs concernés ont leur mot à dire en collaboration avec les citoyen-nes des différentes communautés concernées.

Pour ou contre

E-2 Climat - Objectifs

NB : Cette formulation synthèse indique une série d'objectifs à propos du changement climatique. À noter, cette proposition est différente de celle qui avait été présentée dans le cahier synthèse diffusé le 4 mars. L'amendement de Hochelaga-Maisonneuve a été intégré comme un objectif supplémentaire plutôt que comme une alternative.

CP 2.1.1.A.ii +H-M+CS

Préconiser, d'ici 2020, de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Il faut aussi mettre en place une stratégie pour abandonner les énergies fossiles d'ici 2030 et réduire les émissions de GES de 95% d'ici 2050. Au niveau international, il faut faire pression pour arriver à un nouvel accord légalement contraignant.

Pour ou contre

E-3 Lutte contre le changement climatique – Moyens

CP 2.1.1.A.iii +2.1.1B CS

- a) S'opposer aux Bourses du carbone qui sont des outils d'enrichissement des multinationales, et qui risquent de devenir un nouvel instrument spéculatif.
- b) Rejeter les fausses solutions techniques qui n'engagent pas de réelles réductions d'émissions des gaz à effet de serre (les agrocarburants, la géo-ingénierie, le stockage du carbone, etc.).
- c) S'opposer aux taxes sur le carbone qui frappent surtout les plus pauvres.
- d) Adopter des mesures incitatives visant les comportements individuels pour combattre les changements climatiques.
- e) Faire un meilleur usage du réseau de l'éducation publique en offrant plus de cours sur les enjeux environnementaux, à tous les niveaux scolaires.
- f) Faire la promotion des valeurs écologiques via les médias et les groupes environnementaux et lancer des campagnes de sensibilisation aux conséquences des changements climatiques et aux solutions envisageables.

Pour ou contre

E-4 Énergie – Propriété publique

NB : Cette présentation des différentes options en matière de propriété publique est inspirée des contributions à la section 1.2.1 A de l'anthologie. Comme les associations n'avaient pas forcément en tête ce secteur d'activité spécifique dans leur formulation, nous n'indiquerons pas leur provenance. Nous reprendrons cette formule dans d'autres domaines.

<i>Option A Nationaliser</i>	<i>Option B Contrôle public</i>	<i>Option C Évaluer la possibilité</i>	<i>Option D Participation limitée de l'État</i>	<i>Option E Pas de nationalisation</i>
Les entreprises dans le domaine de l'énergie devraient être nationalisées.	Les entreprises dans le domaine de l'énergie devraient être placées sous contrôle public (participation majoritaire de l'État), incluant au besoin la nationalisation complète (100%).	L'État québécois devrait évaluer la possibilité de nationaliser les entreprises dans le domaine de l'énergie.	Instaurer une participation de l'État incluant la perception de redevances dans le domaine de l'énergie.	Les entreprises dans le domaine de l'énergie ne devraient pas être nationalisées.

Pour A, B, C, D ou E

E-5 Hydro-électricité

Nous faisons face à un débat sur la question de l'hydro-électricité. Doit-on y recourir ou non ? Si oui, à l'intérieur de quelles limites ?

L'option A propose d'y recourir, mais en donnant mandat au BAPE d'évaluer tout nouveau projet hydro-électrique.

L'option B veut limiter au maximum tout recours supplémentaire à l'hydroélectricité.

L'option C interdirait les nouveaux développements.

<i>Option A – Chicoutimi (modifié CS)</i>	<i>Scénario B – Hull</i>	<i>Scénario C – CP 2.1.2 A iii</i>
Donner le mandat au BAPE avec plein pouvoir d'études et recommandations avant tout nouveau projet de développement l'hydro-électrique.	Limiter au maximum tout recours supplémentaire à l'hydroélectricité.	Interdire tout nouveau développement hydro-électrique.

Pour A, B ou C

E-6 Énergies fossiles et nucléaire

<i>CP 2.1.2 A iii (CS)</i>
Mettre fin à toute recherche et mise en exploitation d'énergie fossile telle que le pétrole dans le golfe du St-Laurent, les gaz de schiste et les ports méthaniers. Éliminer la filière nucléaire au Québec, notamment en stoppant la recherche et l'exploitation de mines d'uranium.

Pour ou contre

E-7 Étalement urbain

CP2.3.3+Gouin+Laval

- a) Une législation sera adoptée pour contrer l'étalement urbain, notamment en interdisant tout changement d'usage au détriment des milieux humides et en obligeant à développer tout terrain urbain vacant en favorisant la densification urbaine respectueuse d'une bonne qualité de vie.
- b) Dans un souci de réduction de l'empreinte écologique et de l'étalement urbain, mettre en place des mesures qui favorisent le développement d'écoquartiers.

Pour ou contre

RAPPEL PLATEFORME 2008 - Transport en commun

Réorienter le financement public du transport en commun et du transport des marchandises vers une véritable politique alternative en tenant compte des éléments suivants :

- a) Investir 1,2 milliard \$ par année sur les cinq prochaines années dans le transport collectif afin d'en permettre le développement dans les villes comme au niveau régional ou national. Améliorer la qualité et l'accessibilité financière du transport en commun et assurer une tarification sociale pour les gens à faibles revenus visant, à long terme, l'abolition des tarifs à l'utilisateur dans le transport en commun municipal. L'utilisation, la fabrication et le développement de véhicules de transport en commun électriques doivent être favorisés. Là où le transport collectif n'est pas encore disponible, encourager financièrement les réseaux de covoiturage et de taxis collectifs ;
- b) Encourager le transport de marchandises par voie ferrée et par voie navigable à l'aide d'incitatifs financiers, de subventions et d'exemptions fiscales. Jumeler cette mesure avec l'instauration de péages pour le transport par camion;
- c) Développer un plan de transport en commun sur 20 ans pour la grande région de Montréal par le prolongement du métro sur l'île de Montréal, l'extension du réseau de trains de banlieue, l'implantation d'un réseau de tramways et l'amélioration du réseau d'autobus.

Ressources naturelles (R)

R-1 Rôle de l'état québécois dans le domaine des ressources naturelles

CCN+Gouin + Hull 1.2.1 A

L'État québécois, comme fiduciaire des richesses de la collectivité québécoise doit s'assurer que les ressources naturelles profitent à toute la collectivité et non à quelques détenteurs de capitaux privés. En ce sens, l'État québécois développera diverses formes de propriété collective (société d'État, coopérative, propriété mixte avec majorité publique) dans le domaine de l'extraction et de la transformation des ressources naturelles.

Que toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles du territoire québécois soit soumise à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une consultation publique digne de ce nom avant l'octroi de permis.

Pour ou contre

R-2 Mines – Propriété publique

<i>Option A Nationaliser</i>	<i>Option B Contrôle public</i>	<i>Option C Évaluer la possibilité</i>	<i>Option D Participation limitée de l'État</i>	<i>Option E Pas de nationalisation</i>
L'industrie minière devrait être nationalisée.	L'industrie minière devrait être placée sous contrôle public (participation majoritaire de l'État), incluant au besoin la nationalisation complète (100%).	L'État québécois devrait évaluer la possibilité de nationaliser l'industrie minière.	Instaurer une participation de l'État incluant la perception de redevances dans l'industrie minière.	L'industrie minière ne devrait pas être nationalisée.

Pour A, B, C, D ou E

R-3 Mines – Réglementation

NB : Certains aspects de la proposition qui suit deviendraient caduques si l'option A a été retenue à la décision précédente. La concordance pourra se faire après le congrès.

Proposition synthèse (CP section 2.2.1 A+ RNT, Richelieu+Rousseau)

Un gouvernement de Québec solidaire élaborera une nouvelle loi sur les mines à la suite d'une consultation populaire.

Comme mesures immédiates, nous nous engageons à :

- a) Éliminer la suprématie de la Loi sur les mines sur toutes les autres lois qui concernent l'occupation du territoire et son utilisation. Un droit de *veto* sur les permis miniers doit être accordé aux collectivités concernées ;
- b) Tarifier le permis d'exploitation minière à un niveau très élevé et rembourser les entreprises qui respectent l'écologie et le milieu social;
- c) Mettre en place des consultations publiques au stade de l'exploration (et non seulement de l'exploitation). Une large consultation publique doit être tenue dans chaque territoire de MRC afin de déterminer les sites et les types d'exploitations acceptables avant que l'exploration ne soit autorisée;
- d) Redonner au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) les pleines responsabilités en matière de contrôle et de suivi environnemental des projets miniers et cela pour l'ensemble du processus, de l'exploration à la restauration complète des sites, en incluant toutes les interventions d'exploration hors site;
- e) Assurer que la restauration complète des sites miniers, ainsi que la revitalisation des communautés affectées par le départ d'une compagnie minière soient assumées par celle-ci.
- f) Mettre en place un système de redevances adéquat pour les entreprises exploitant des ressources naturelles afin d'encourager fiscalement l'utilisation de ressources renouvelables en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre la région ressource et l'État québécois.

Pour ou contre

R-4 Propriété publique dans l'industrie forestière

<i>Option A Nationaliser</i>	<i>Option B Contrôle public</i>	<i>Option C Évaluer la possibilité</i>	<i>Option D Participation limitée de l'État</i>	<i>Option E Pas de nationalisation</i>
L'industrie forestière devrait être nationalisée.	L'industrie forestière devrait être placée sous contrôle public (participation majoritaire de l'État), incluant au besoin la nationalisation complète (100%).	L'État québécois devrait évaluer la possibilité de nationaliser l'industrie forestière.	Instaurer une participation de l'État incluant la perception de redevances dans l'industrie forestière.	L'industrie forestière ne devrait pas être nationalisée.

Pour A, B, C, D ou E

R-5 Réglementation de l'industrie forestière

NB : Certains aspects de la proposition qui suit deviendraient caduques si l'option A a été retenue à la décision précédente. La concordance pourra se faire après le congrès.

Synthèse – CP 2.2.2A+Hull+Laurier-Dorion

- a) S'assurer de la bonne mise en œuvre de l'aménagement écosystémique de nos forêts. L'aménagement écosystémique doit viser le maintien de la biodiversité en misant sur une diminution des écarts entre la forêt naturelle et la forêt aménagée, tout en répondant aux besoins socioéconomiques des communautés locales.
- b) La gestion de la ressource forestière sera soumise à des ententes avec les peuples autochtones dans toutes les régions faisant l'objet de traités ou de réclamations en vertu des droits ancestraux.
- c) Interdire les coupes à blanc sur tout le territoire. Les coupes devront se faire de façon sélective selon le modèle du 'jardinage de forêt'.
- d) Interdire toute coupe dans les aires protégées et dans les réserves fauniques.
- e) Interdire toute coupe commerciale dans la forêt boréale au nord du 49^e parallèle.
- f) S'assurer que la coupe forestière soit compatible avec les autres usages de la forêt et qu'elle soit faite en priorité pour les matériaux de construction.
- g) Les entreprises publiques, privées ou coopératives devront répondre à des critères et objectifs précis permettant une évaluation continue, avec retrait de contrat en cas d'échec.

Pour ou contre

R-6 Mode de gestion de la forêt

NB : Ces propositions devraient être ignorées dans le cas où l'option A (la nationalisation complète) était retenue à la décision R-7.

L'option A favorise les fermes forestières familiales et coopératives.

L'option B favorise les petites et moyennes entreprises régionales.

L'option C établit un partage à 50-50 entre les deux.

<i>Option A – CP 2.2.2 Bi</i>	<i>Option B – CP 2.2.2 Bii</i>	<i>Option C – Arthabaska</i>
Favoriser les fermes forestières, familiales et coopératives, qui assureront la pérennité de la forêt.	Que les petites et moyennes entreprises régionales soient favorisées et que toute grande entreprise œuvrant dans le domaine de l'exploitation des richesses naturelles du Québec soit détenue à plus de 51 % par des actionnaires québécois.	Qu'environ 50% de la forêt du Québec soit développé par les fermes forestières, familiales et coopératives, qui assureront la pérennité de la forêt et que l'autre 50% soit développé par des petites et moyennes entreprises régionales qui feront de la première, deuxième et troisième transformation et qu'elles soient détenues à 51% par des actionnaires québécois.

Pour A, B ou C

RAPPEL PLATEFORME 2008 – L'eau

2.2.1. Faire l'inventaire de l'ensemble des ressources naturelles du Québec, y compris les eaux souterraines et les rivières, dans le but de s'assurer d'une gestion écologiquement et socialement responsable de l'ensemble des ressources naturelles du Québec. Cet inventaire permettra d'identifier celles devant être nationalisées, celles devant être protégées par législation ou par diverses autres mesures.

2.2.9. Créer dans le Code civil un statut de *chose publique* pour l'eau afin d'éviter qu'elle ne puisse être marchandisée de quelque façon que ce soit.

R-7 Gestion de l'eau

CP 2.2.3 A+Sherbrooke

- a) L'eau douce, qu'elle soit de surface ou souterraine, doit être considérée comme un bien commun non-marchand accessible à tous et toutes mais n'appartenant à personne; et son accès, comme un droit fondamental dont l'État doit être le gardien.
- b) L'eau utilisée par les commerces et les industries doit être considérée comme étant un bien public « prêté » et doit donc être sujette à des redevances en plus d'être convenablement traitée après son utilisation.
- c) Assurer un investissement suffisant et strictement public dans les infrastructures de transmission et d'épuration de l'eau.
- d) Appliquer le principe de précaution dans la gestion de l'eau.
- e) Reconnaisant la situation privilégiée du Québec quant à ses ressources en eau douce, et que l'accès à cette ressource peut être source de conflits aux échelles nationale et internationale, que le Québec puisse décider des moyens à offrir pour atténuer ces conflits.

Pour ou contre

Déchets, recyclage, pollution, biodiversité (D)

RAPPEL PLATEFORME 2008 – Gestion des déchets

- 1.1.4** Mettre sur pied un programme national, avec la collaboration des instances locales et régionales, pour gérer de façon écologique les déchets et matières résiduelles produits par le Québec, dans le but de diminuer leur nombre et d'en tirer profit :
- a) Instaurer des réseaux de compostage publics et collectifs avec des normes de qualité élevée dans toutes les municipalités du Québec;
 - b) Consolider les réseaux de recyclage déjà présents et en développer dans les municipalités qui ne sont pas desservies;
 - c) Faire bénéficier les agriculteurs du Québec de l'engrais produit par le réseau de compostage;
 - d) Faire de la recherche pour utiliser la biomasse des déchets putrescibles dans les réseaux énergétiques et pour développer le compostage de matière non putrescible ;
 - e) Contrer le suremballage et le développement de produits à usage unique ou à obsolescence planifiée notamment par l'auto-remplissage de produits (savon à vaisselle, shampoing, jus, etc) et interdire l'usage des sacs de plastique.

D-1 Respect de l'environnement

Shefford+ CP 2.3.1 A ii + Sherbrooke

Québec solidaire défend un projet de société qui respecte et favorise la diversité des écosystèmes et la protection du patrimoine naturel du Québec. Il entend mettre en place un système économique écologiste privilégiant la production de biens et services ayant un impact minimal sur les écosystèmes. Nous prendrons des mesures sévères en faveur de la sauvegarde de la biodiversité de nos milieux naturels sur l'ensemble du territoire québécois. Conséquemment, un gouvernement de Québec solidaire veillera à la création d'une Charte de l'environnement qui inclura le principe de précaution.

Pour ou contre

D-2 Mesures de réduction des déchets et de la pollution

CP2.3.1 C + CS

- a) Les principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de pollueur-payeur seront appliqués à l'ensemble du secteur industriel et commercial. Des lois et des normes plus restrictives seront adoptées tout en aidant les entreprises (privées, coopératives ou d'État) à réduire leur empreinte écologique.
- b) Implanter un système de reconnaissance des biens et services écologiques rendus par les habitats naturels en termes qualitatifs et en termes monétaires, inspirée des plus hauts standards.
- c) Interdire l'utilisation et la production de certains produits polluants.

Pour ou contre

D-3 Aires protégées

Ce texte est une synthèse de diverses contributions et indique un objectif minimal de 12% pour les aires protégées, ce qui correspond à l'objectif fixé dans la plateforme d'engagements électoraux de 2008, en ouvrant la porte à son dépassement éventuel.

CP2.3.2+Louis-Hébert+CS

Prendre des mesures sévères en faveur de la sauvegarde et du développement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire québécois, notamment par les actions suivantes :

- a) Préserver et rétablir les corridors fauniques et floristiques,
- b) Décréter des aires protégées couvrant progressivement au moins 12% du territoire.
- c) Protéger tous les milieux humides et toutes les forêts
- d) Rétablir le maximum de milieux altérés ou détruits
- e) Protéger toutes les dernières grandes rivières vierges et leurs bassins versants
- f) Préserver les territoires vierges.
- g) Trouver une solution concrète et durable pour l'érosion des berges de plusieurs régions du Québec.

Pour ou contre

Banques et institutions financières (B)

B-1 Nationalisation des banques

Souhaitons-nous nationaliser l'ensemble du secteur bancaire, et si oui, comment procéder?

L'option A propose la nationalisation de l'ensemble des banques.

L'option B propose une méthode de socialisation de ce secteur

L'option C propose d'exproprier les banques

L'option D envisage la nationalisation de l'ensemble du secteur, mais seulement « au besoin ».

L'option E propose de créer une banque d'État

L'option F est présentée par le comité synthèse afin de permettre au congrès de rejeter les cinq premières options.

<i>Option A CP (modifié CS) – Nationalisation complète</i>	<i>Option B Laurier-Dorion - Socialisation</i>	<i>Option C Hochelaga- Maisonnette – Expropriation</i>	<i>Option D CCN+Rosemont+G ouin – Nationaliser au besoin</i>	<i>Option E 1.1.2 A ii Synthèse CS – Banque d'État</i>	<i>Option F (Comité synthèse)</i>
Pour éliminer complètement l'influence du pouvoir financier privé, nous procéderons à une <u>nationalisation</u> complète du système bancaire.	Socialiser le système bancaire pour se donner les moyens de la transformation démocratique et écologique de l'économie 1. Favoriser la création des banques publiques coopératives (socialisation d'au moins 51% des parts du capital (actions) des banques privées). 2. Pour dépasser la logique des nationalisations technocratiques, placer cette appropriation sous le contrôle des travailleur-se-s et de la population. 3. Élaborer un pôle de financement et de crédit public, soit par l'intégration des secteurs financiers aux institutions de financement et de crédit public déjà existantes et/ou par la création de nouvelles institutions à ces fins.	Pour éliminer complètement l'influence du pouvoir financier privé, nous procéderons à une <u>expropriation</u> complète du système bancaire.	<u>Au besoin</u> , procéder à une nationalisation du système bancaire, tout en maintenant les secteurs coopératif et mutualiste qui devront toutefois garantir le contrôle effectif par leurs membres.	Afin de concurrencer les banques privées et ainsi fournir des services de proximité et abordables pour la population, il est proposé d'instituer une banque d'État, soit par la création d'une nouvelle institution, soit par la nationalisation partielle du système bancaire.	(Rejet des quatre premières options. Pas de nationalisation d'ensemble des banques.)

Pour A, B, C, D, E ou F

B-2 Nationalisation des institutions financières (autres que les banques)

Nous avons choisi de traiter séparément de la nationalisation des banques et de celle des autres institutions financières, tout en conservant les même cinq options qu'à la décision B1.

<i>Option A CP (modifié CS) – Nationalisation complète</i>	<i>Option B Laurier-Dorion - Socialisation</i>	<i>Option C Hochelaga-Maisonneuve – Expropriation</i>	<i>Option D CCN+Rosemont+Gouin – Nationaliser au besoin</i>	<i>Option E (Comité synthèse)</i>
Pour éliminer complètement l'influence du pouvoir financier privé, nous procéderons à une <u>nationalisation</u> complète des institutions financières.	Socialiser les institutions financières pour se donner les moyens de la transformation démocratique et écologique de l'économie.	Pour éliminer complètement l'influence du pouvoir financier privé, nous procéderons à une <u>expropriation</u> complète des institutions financières.	Au besoin, procéder à une nationalisation des institutions financières.	(Rejet des quatre premières options. Pas de nationalisation d'ensemble des institutions financières.)

Pour A, B, C, D ou E

B3 Réglementation du secteur financier

Nous présumons qu'il y a consensus dans le parti à l'effet que le secteur financier et bancaire devrait à tout le moins être mieux réglementé. C'est pourquoi nous n'incluons pas d'option supplémentaire comme dans B1 et B3.

Cependant, si l'option A, B ou C a été retenue aux décisions B1 et B3, et que par conséquent nous proposons la nationalisation complète des institutions bancaires et financières, on devrait ignorer cette question.

L'option A mentionne une réglementation adéquate et l'éducation des consommatrices et consommateurs.

L'option B élabore aussi sur la mission première des banques et leur interdit de s'engager dans la spéculation.

<i>Option A, CP 1.1.2 A i + CCN + Gouin</i>	<i>Option B Charlebourg (formulation alternative)</i>
Une réglementation adéquate du secteur financier pour permettre notamment en place un contrôle par l'Autorité des marchés financiers des instruments financiers offerts au public, une meilleure éducation des consommateurs et des consommatrices en ce qui concerne leurs finances.	Réglementer le système bancaire - considéré comme un service public - afin que les banques commerciales reviennent à leur fonction première d'intermédiation entre l'épargne et le crédit, que la spéculation, notamment sur les devises, soit interdite et que les frais administratifs imposés aux clients soit adéquatement contrôlés.

Pour A ou B

Droits syndicaux, démocratisation des milieux de travail (S)

S-1 Fermetures d'entreprises ou licenciements importants – procédure à suivre

OPTION A : Informer le gouvernement de l'imminence d'une mise à pied importante et la justifier devant une instance gouvernementale.

OPTION B : Une mise à pied ou une fermeture d'entreprise devront être approuvées ou non par une instance gouvernementale.

<i>Option A- CP (3.1.2 A), avec l'amendement de Joliette</i>	<i>Option B – SH-SA</i>
Obliger les employeur-es à informer le gouvernement de l'imminence d'une mise à pied importante et, le cas échéant, à justifier devant une instance gouvernementale toute mise à pied importante.	Une mise à pied importante ou une fermeture d'entreprise devront être étudiées et approuvées ou non par une instance gouvernementale, afin de s'assurer que l'entreprise assume sa responsabilité sociale et environnementale.

Pour A ou B

S-2 Sanctions et obligations en cas de licenciement ou de fermeture

Laurier-Dorion (3.1.2 A)

- a) Sanctionner sévèrement les entreprises qui licencient alors qu'elles sont en situation économique favorable notamment en remboursant à l'État tout aide ou avantage déjà accordé à l'entreprise.
- b) De plus, ces entreprises devront restituer les fonds de pension accumulés par les employés concernés.

Pour ou contre

RAPPEL –PLATEFORME 2008 – Coopératives de travail

- 1.2.1 Modifier le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour que son objectif de développement économique soit fondé sur des valeurs sociales et environnementales. Que les choix d'investissements de cet organisme visent à créer au Québec une économie tournée vers l'interaction entre les besoins humains et ceux de notre environnement :
 - a) Déterminer des secteurs écologiquement viables de l'économie à développer;
 - b) Favoriser le financement de coopératives et d'entreprises syndiquées;
 - c) Cesser tout investissement dans des entreprises qui ont des pratiques sociales ou environnementales inacceptables.
- 1.2.2 Favoriser les coopératives de travailleurs-euses qui décident de reprendre une entreprise lorsqu'elle ferme, lorsque ses activités sont « délocalisées » ou lorsque les propriétaires décident de la vendre.

S-3 Droit de grève

CP 3.2.1 A i

Reconnaître dans la Charte des droits et des libertés le droit à l'association en syndicats, à la négociation et à la grève.

Pour ou contre

S-4 Droit de grève politique ou de solidarité

OPTION A : N'inclut pas explicitement les étudiants.

OPTION B : Inclut les étudiants.

OPTION C : Ne pas reconnaître ce droit

<i>Option A- CP 3.2.1 A ii</i>	<i>Option B-SM-SJ</i>	<i>Option C-CS</i>
Reconnaître le droit de grève politique (qui vise à influencer le gouvernement) et de solidarité (en appui d'autres travailleuses, travailleurs en grève).	Reconnaître à tous (incluant aux étudiants) le droit de grève politique (qui vise à influencer le gouvernement) et de solidarité (en appui à d'autres travailleurs-euses ou étudiant-e-s en grève).	(Ni A, ni B)

Pour A, B ou C

S-5 Discrimination en emploi

Proposition synthèse (3.1.4 i)+Hull + CP 3.1.4 iii

a) Adopter des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour briser les ghettos d'emploi qui enferment les femmes dans des postes moins valorisés ou de moindre responsabilité et favoriser l'accès aux emplois non traditionnels.
b) Renforcer et étendre l'application de la loi sur l'équité salariale à tous les milieux de travail.
c) Interdire toute disparité de traitement sur la base du statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et introduire ce principe dans la Charte québécoise des droits et libertés.

Pour ou contre

RAPPEL –PLATEFORME 2008 – Syndicalisation

2.4.2 Faciliter l'accès à la syndicalisation :

- a) Élargir la définition de salarié-e pour y inclure qu'une personne salariée est une personne, embauchée ou non en vertu d'un contrat de travail, qui est à l'emploi d'une autre personne moyennant rémunération. Cette définition devrait inclure la personne qui s'engage à fournir une prestation de travail pour une autre personne et qui se place sous la dépendance économique de cette dernière;
- b) Intégrer la notion d'« entrepreneur dépendant » dans la définition de salarié-e;
- c) Établir une présomption simple de salariat, soit établir que la personne pour qui est effectué le travail devrait prouver que celle ou celui qui fait le travail n'est pas salarié-e;
- d) Soutenir les efforts d'intégration des personnes issues de l'immigration au sein des syndicats et du monde associatif afin de donner à ces derniers les moyens d'exercer davantage leur rôle social intégrateur;
- e) Permettre que des personnes travaillant chez des employeurs différents puissent se regrouper dans une même accréditation syndicale (accréditation multipatronale);
- f) Reconnaître aux travailleurs agricoles le droit de se syndiquer, au même titre que les travailleurs saisonniers de l'industrie touristique par exemple;
- g) Obliger les employeurs à afficher les bulletins syndicaux sur les lieux de travail en période de recrutement syndical (pour les non syndiqués-es).
- h) Permettre aux officiers syndicaux d'aborder les travailleurs non syndiqués pendant les périodes de repos ou de repas;
- i) Permettre la signature de cartes d'adhésion syndicales sur les lieux de travail.

Plein emploi, temps de travail et salaires (T)

T-1 Reconnaissance du travail non rémunéré

CNF (3.0)+CS

Québec solidaire reconnaît que la notion de travail doit inclure le travail non rémunéré essentiel à l'existence de notre société, notamment dans la reproduction de la force de travail, le travail domestique, le bénévolat, le militantisme, l'engagement social dans toute les sphères de la société (culture, sport, etc).

En conséquence, QS favorise l'expansion des services publics, lesquels sont assurés en majorité par des femmes et assument des responsabilités similaires mais en les rémunérant.

Nous nous engageons également à mettre en place des mesures de sensibilisation et d'éducation visant à cette reconnaissance dans l'ensemble de la société.

Pour ou contre

T-2 Politique de plein emploi

CCN + Rosemont (3.1)+CS+CP3.1.1 A i

- a) Chaque personne doit avoir la possibilité de gagner sa vie à un salaire digne par un travail sain et stable, socialement utile, écologiquement propre, libre de discrimination et avec protection en cas de perte d'emploi, d'incapacité et de vieillesse. C'est en ce sens que QS propose d'adopter une politique de plein emploi, c'est-à-dire d'une politique d'emploi active et efficace et comportant des mesures d'action positive pour les femmes, les personnes handicapées, de minorités visibles et autochtones. Les emplois occupés par ces personnes doivent être valorisés et rémunérés avec justice.
- b) La politique de plein emploi doit entre autres appuyer le développement local et régional. Elle soutiendra les entreprises collectives et les PME qui font le choix de s'établir en région de même que les travailleurs et les travailleuses qui veulent s'y installer. La politique valorise les emplois socialement utiles comme les services publics ou communautaires où l'on retrouve beaucoup de femmes. Elle inclut des emplois verts (dans les secteurs ayant un impact positif sur l'environnement) et l'État y apporte son soutien.
- c) Elle comprendra l'expansion de l'emploi public dans les services sociaux, la construction et l'entretien d'infrastructures, l'assainissement de l'environnement, notamment par la diminution du temps supplémentaire.
- d) La politique de plein emploi inclut des programmes accessibles de requalification et de formation continue, volontaires, gratuits et financés par les entreprises et le gouvernement, avec soutien financier aux personnes inscrites, incluant des allocations de déménagement pour les travailleuses et les travailleurs qui se voient obligés d'occuper un emploi dans une autre région.

Pour ou contre

T-3 Salaire minimum

Étant donné que la question du salaire minimum a fait l'objet de trois propositions différentes de la commission politique et de plusieurs amendements, nous allons revenir sur la question en incluant la position incluse dans la plateforme électorale de 2008 comme une des options. Toutefois, nous allons retirer les parenthèses des propositions de la CP étant donné qu'il s'agit d'un programme, valable pour plusieurs années, et qu'on doit donc éviter d'y inscrire des montants précis. Rappelons tout de même les montants qui s'appliqueraient si les propositions étaient mises en œuvre maintenant :

Option A : 10.66\$/h

Option B : 12.94\$/h (montant corrigé depuis la parution du cahier synthèse)

Option C : 15.99\$/h

Option D : passage graduel de 10.66\$ à 15.99\$ en dollars constants.

À noter, ces montants ne tiennent pas compte d'un autre débat, soit celui sur la semaine normale de travail.

<i>Option A Plateforme 2008+CP 3.1.5 A i</i>	<i>Option B CP i</i>	<i>Option C CP iii</i>	<i>Option D CCN+CS</i>
Instaurer un salaire minimum tel qu'une personne travaillant 40 heures par semaine ait un revenu minimum équivalent <u>au seuil de faible revenu</u> , tel qu'établi par Statistique Canada pour une personne seule. Ce salaire minimum devrait être indexé annuellement au coût de la vie	Instaurer un salaire minimum tel qu'une personne travaillant 40 heures par semaine ait un revenu minimum équivalent <u>à 60 % du salaire moyen au Québec</u> , tel qu'établi par Statistique Canada pour une personne seule. Ce salaire minimum devrait être indexé annuellement au coût de la vie.	Instaurer un salaire minimum tel qu'une personne travaillant 40 heures par semaine ait un revenu minimum équivalent <u>à 50 % au-dessus du seuil de faible revenu</u> , tel qu'établi par Statistique Canada pour une personne seule. Ce salaire minimum devrait être indexé annuellement au coût de la vie.	Fixer immédiatement le salaire minimum au seuil de faible revenu pour une personne qui travaille à temps plein puis l'amener à 50% au-dessus du seuil de faible revenu. Ce salaire minimum devant être par la suite indexé annuellement au coût de la vie.

Pour A, B, C ou D

T-4 Temps partiel

Proposition de la CP (3.1.3.A) + Verdun

Limitier strictement le recours patronal au travail à temps partiel involontaire et assurer aux salarié-es le droit de passage à un emploi à temps plein dès que possible.

Favoriser la création de postes de travail à temps partiel qui offrent des conditions de travail, un salaire et des avantages sociaux normaux (en proportion des heures travaillées) et des perspectives d'avancement professionnel.

Pour ou contre

T-5 Réduction volontaire du temps de travail

SM-SJ (3.1.3 A)

Permettre à tous et à toutes de réduire leur temps hebdomadaire de travail sans pénalité si, sur préavis raisonnable, ils/elles en font la demande – cela à l'exception des postes dans les services essentiels.

Pour ou contre

T-6 Réduire la semaine normale de travail

Nous présumons que tout le monde s'entend pour que la réduction de la semaine normale de travail se fasse sans perte de rémunération ni intensification du travail et que l'option de vacances supplémentaires (donc moins d'heures de travail par année) soit envisagée. Nous croyons aussi que tout le monde sera d'accord pour restreindre le recours au temps supplémentaire. Le débat porte donc sur notre objectif quand à la durée de la semaine normale de travail et au rythme auquel nous croyons pouvoir y arriver.

OPTION A : 35 heures rapidement, puis 32 heures graduellement

OPTION B : 35 heures rapidement

OPTION C : 32 heures rapidement

<i>Option A- L'Assomption (3.3.1)</i>	<i>Option B-Chambly</i>	<i>Option C - CP</i>
Réduire immédiatement la semaine normale de travail à 35 heures pour la ramener graduellement à 32 heures avec possibilité alternative de prolonger les vacances. Le tout sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec durcissement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises.	Réduire immédiatement la semaine normale de travail à 35 heures avec possibilité alternative de prolonger les vacances. Le tout sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec durcissement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises.	Réduire immédiatement la semaine normale de travail à 32 heures avec possibilité alternative de prolonger les vacances. Le tout sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec durcissement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises.

Pour A, B ou C

T-7 Conciliation travail-famille

Rosemon+CCN+CNF

Accorder une plus grande flexibilité aux travailleurs et aux travailleuses dans leurs horaires de travail, notamment afin de faciliter la conciliation travail-famille.

Adopter des mesures de conciliation travail-famille telles que le soutien à des initiatives communautaires et de voisinage permettant l'échange de services entre les gens, le développement de services facilitant l'organisation de la vie familiale et l'adoption d'horaires flexibles dans les entreprises.

Prolonger les congés parentaux avec remplacement du revenu.

Pour ou contre

Principes de politique fiscale (F)

RAPPEL – Plateforme 2008

Plusieurs des amendements et propositions présents dans l'anthologie recourent certaines des propositions de la plateforme d'engagements électoraux de 2008. Ils n'ont donc pas été retenus dans le cadre de ce congrès puisqu'ils seront ajoutés automatiquement au programme lorsque nécessaire. Voici les éléments que nous avons adoptés en 2008 au sujet de la fiscalité:

1.3 Fiscalité responsable pour les entreprises	
1.3.1	Exercer un meilleur contrôle et s'assurer de l'efficacité des déductions et incitatifs contenus dans la fiscalité et diminuer progressivement leur nombre.
1.3.2	Rendre l'imposition des entreprises progressive par l'introduction de paliers d'imposition.
1.3.3	Imposer pleinement le gain en capital des entreprises, en prévoyant certaines exceptions notamment en agriculture.
1.3.4	Majorer l'impôt sur le revenu et sur le capital des sociétés financières.
1.3.5	Majorer ou réduire l'impôt sur les revenus des entreprises de 100 employés et plus en fonction du modèle de propriété et de la participation démocratique des employés-es aux décisions fondamentales de l'entreprise et à l'organisation du travail. Ainsi, les lacunes démocratiques seraient compensées par une meilleure contribution aux fonds publics. Les coopératives de travail auraient donc des avantages fiscaux.
1.3.6	Taxer pleinement les dividendes des entreprises lorsqu'elles changent de structure légale dans le but de créer des « holdings ».
1.3.7	Réévaluer les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) dans le but de les réduire progressivement.
1.3.8	Exiger le remboursement des prêts et des aides fiscales des entreprises qui « délocalisent » leurs activités.
1.3.9	Combattre l'évitement et l'évasion fiscale en resserrant les lois sur la fiscalité des entreprises et les faire appliquer en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes qui sont dues à l'État.
1.4 Fiscalité équitable pour les particuliers	
1.4.1	Augmenter le nombre de paliers d'imposition du revenu.
1.4.2	Imposer pleinement le gain de capital des particuliers.
1.4.3	Diminuer le plafond actuel des REER à 10 000 \$ par année.
1.4.4	Revoir et bonifier la liste des biens de première nécessité ainsi que des biens culturels produits au Québec qui sont exemptés de TVQ. Moduler cette taxe sur les autres biens afin qu'elle augmente pour les biens de luxe et les biens polluants.

F-1 Revenu maximum

L'option A affirme le principe d'un revenu maximum sans le quantifier.

L'option B précise que celui-ci devrait être équivalent à 30 fois le salaire minimum.

L'option C consiste à ne pas inclure la notion de revenu maximum dans le programme à ce moment-ci.

<i>Option A Hull 1.2.2A</i>	<i>Option B Laval 3.1.5 B</i>	<i>Option C (rejet des deux premiers)</i>
Le taux d'imposition du dernier palier doit être tel (donc très élevé) qu'il indique le revenu maximal socialement acceptable.	Instaurer une rémunération maximale, intégrant bonus et primes, équivalente à 30 fois le salaire minimum.	(Ni A, Ni B)

Pour ou contre

F-2 Taxe de vente

Il est à noter que plusieurs propositions et amendements à cette section n'ont pas été retenus car elles recoupaient certaines des propositions adoptées dans la plate-forme 2008, notamment celles ayant trait à l'abolition de la TVQ ou à sa modulation en fonction de l'impact écologique ou du caractère «luxueux» des produits. Celles-ci seront automatiquement ajoutées au programme s'il y a lieu.

L'option A vise à moduler la taxe de vente selon divers critères sociaux et environnementaux.

L'option B consiste à simplement éliminer la taxe de vente.

<i>Option A Laval(CP1.2.2C)</i>	<i>Option B CP</i>
Revoir le système de taxes à la consommation comme forme d'impôt régressif : Établir une structure de taxation des produits et des marchandises ayant pour but d'intégrer à leur prix de vente les externalités environnementales et sociales négatives générées tout au long de leur cycle de vie.	Abolir la TVQ

Pour A, B ou C

F-3 Impôt et héritage

L'option A présente un principe général.

L'option B élabore davantage sur le sujet et indique un montant plafond.

L'option C précise la formule d'un impôt progressif et prévoit des exceptions.

<i>Option A - CP + CS</i>	<i>Option B – RNT+Mtl-Est</i>	<i>Option C – Jean-Lesage</i>
Limiter la transmission d'avoirs financiers par voie d'héritage.	Limiter à 1 million \$ la transmission d'avoirs financiers par voie d'héritage (peuvent être transmis par héritage la demeure principale, les meubles, les autres biens personnels et un montant d'argent limité).	Mettre en place un impôt progressif sur les héritages et le patrimoine, incluant certaines exceptions (ex. les agriculteurs et les agricultrices, etc.)

Pour A, B ou C

F-4 Impôt des entreprises – part de l'assiette fiscale

Il est à noter que plusieurs amendements à cette section n'ont pas été retenus car ils recoupaient certaines des propositions adoptées dans la plate-forme 2008, notamment ceux ayant trait à l'élimination des déductions fiscales. Celles-ci seront automatiquement ajoutées au programme.

L'option A vise à s'assurer que la part fiscale des entreprises soit égale ou plus élevée que celle des particuliers.

Tout en visant une augmentation de l'impôt des entreprises, l'option B ne précise pas la proportion de celui-ci dans les revenus de l'État.

Tout en affirmant la nécessité de l'équité fiscale entre les entreprises et les particuliers sans en établir clairement la proportion, l'option C met l'emphase sur la compétitivité économique des entreprises.

<i>Option A – CPI.2.2Bi+Rousseau</i>	<i>Option B – CCN+Verdun</i>	<i>Option C - Mauricie</i>
Que la part de l'impôt sur les profits des entreprises soit au moins égale à la part de l'impôt sur le revenu des particuliers dans le financement de l'État.	Rééquilibrer le fardeau fiscal entre particuliers et entreprises, en augmentant la part de ces dernières.	Tout en ayant le souci de demeurer compétitif au plan économique et en misant sur les avantages comparatifs que représente une main d'œuvre de qualité dotée d'avantages sociaux intéressants, accroître progressivement les impôts des entreprises pour atteindre une équité entre la part de l'assiette fiscale provenant des entreprises et la part provenant des particuliers.

Pour A, B ou C